

## LA CHARTE DES INVERTEBRES

*Texte tiré de la revue « Naturopa ; Faits nouveaux nature » n° 86 spécial Invertebrata éditée par le Conseil de l'Europe BP 431 R6 67006 Strasbourg cedex*

Encore une fois le Conseil de l'Europe a fait preuve de clairvoyance dans le domaine prioritaire de la conservation de la nature en adoptant une position claire en faveur des animaux invertébrés. Par la Recommandation (86) 10, son Comité des Ministres a adopté la «**Charte sur les invertébrés**» qui dit entre autres : «**aucune espèce animale ou végétale ne doit disparaître à cause des activités des hommes**». Les invertébrés constituent la base vivante indispensable pour la régulation du maintien de la richesse de la vie animale et végétale, de l'homme et de ses activités. Beaucoup d'invertébrés ont une grande importance pour l'alimentation humaine et pour l'industrie et l'artisanat : par exemple, les crustacés et les mollusques marins et terrestres. Tous les arthropodes du sol sont essentiels pour la formation de l'humus pour le recyclage de la matière organique, pour la fertilité du sol. Ils sont très importants pour la recherche scientifique (par exemple pour la génétique, la pharmacopée, etc.), et médicale, comme base des substances médicinales.

La fertilité de 80 % des plantes cultivées par l'homme est assurée grâce aux insectes pollinisateurs, sans lesquels nous n'aurions pas d'aliments, de fibres textiles, de médicaments, etc. D'un autre côté, 98 % des espèces d'insectes qui potentiellement peuvent nuire aux plantes, sont «freinées» par d'autres insectes et arthropodes : ils constituent une forme vivante, naturelle, pérenne, gratuite et non polluante de tutelle des végétaux et de l'équilibre écologique.

La «Charte» reconnaît évidemment que parfois, certains invertébrés peuvent nuire, et elle recommande que la défense des intérêts humains doit être rigoureusement prise en compte et réalisée en utilisant les moyens de lutte les plus adaptés pour éviter de commettre tout excès, altération ou destruction non strictement nécessaire.

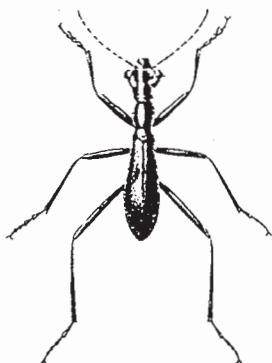
Que la défense active des invertébrés soit maintenant rendue nécessaire pour les intérêts de l'homme est prouvée par l'énorme diminution provoquée par les produits chimiques qui sont propagés dans l'environnement sans discrimination, par l'altération et destruction de leurs habitats terrestres et aquatiques. Par sa nouveauté conceptuelle et par l'implication pratique la «Charte sur les invertébrés» constitue une vraie et inattendue «révolution culturelle».

Mario PAVAN,

Ancien Président du Comité européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources naturelles. Professeur d'Entomologie, Université de Pavie, Italie

### ACTIONS INTERNATIONALES

#### LA CONSERVATION DES INVERTEBRES - AGIR SELON NOS PRINCIPES



«Aucune espèce animale ou végétale ne doit disparaître à cause des activités de l'homme». Nous approuvons tous cet ultime message de la «Charte sur les invertébrés». Mais la mise en œuvre des idées qui l'ont inspirée exige une volonté politique, des changements sociaux et, ce qui importe peut-être encore davantage, des ressources financières.

#### Ampleur du problème

Personne n'a encore tenté une estimation régionale des dangers qui menacent les 150.000 à 200.000 invertébrés d'Europe, mais les informations à ce sujet s'accroissent rapidement. L'étude des rapports nationaux fait apparaître un tableau régional préoccupant.

- Le Livre rouge en trois volumes concernant la Finlande signale 403 espèces d'invertébrés en voie de disparition.
- Dans la République Fédérale d'Allemagne, 34 % des 10.290 espèces sont menacées.
- En Autriche, 22 % sur un échantillon de 9.694 invertébrés sont en voie de disparition.
- Au Royaume-Uni, 13 % sur un échantillon de 13.741 sont en déclin et 4 % menacés d'extinction.

Dans quelle mesure peut-on espérer établir des plans régionaux à partir de toutes ces données ? Une méthode a consisté à prélever des fractions maniables de la faune européenne d'invertébrés et à les étudier en détail en distinguant ceux menacés localement de ceux qui le sont à l'échelle régionale. Le Conseil de l'Europe a contribué au financement de rapports d'experts sur deux groupes d'insectes parmi les plus visibles et les plus facilement identifiables, les papillons et les libellules. Les résultats sont troublants.

Sur les quelques 380 espèces européennes de papillons, 15 sont menacées dans toute l'Europe (et disparues dans beaucoup de régions), 51 sont vulnérables et une trentaine d'autres dans un état préoccupant. En tout, 25 % des espèces déclinent. Il a été accepté d'indiquer dans la Convention de Berne, 6 espèces en danger, à savoir le *Papilio hospiton*, l'*Euphydryas maturna*, le *Coenonympha oedippus*, le *Lycaena dispar*, le *Maculinea teleius* et le *Maculinea nausithous*.

Les données concernant les libellules révèlent que sur les 164 espèces européennes, 12 sont menacées, 24 vulnérables et 26 rares. Des taux aussi élevés d'espèces menacées dénoncent les dégâts qui ont été faits avant même que le problème ne soit correctement apprécié.



*Lycaena dispar* Haworth Lycène caractéristique des marais et prairies humides. Les larves se nourrissent de *Rumex aquaticus* L. et *R. hydrolapathum* Huds. Vole en juin, juillet. Il n'y a qu'une seule génération annuelle. En France dans quelques localités isolées. Cliché R. COUTIN

## Les biotopes importants

Les études sur les papillons et celles qui ont trait aux libellules, aboutissent à la même conclusion : les préjudices causés aux biotopes sont les causes principales du déclin numérique des espèces. Contrairement aux idées reçues, l'entomologiste avec son filet à papillons ne saurait décimer les populations d'insectes. Le problème majeur est la disparition de terrains permettant à ces derniers de se nourrir et de se reproduire, en raison soit d'une destruction pure et simple, soit de changements proches ou lointains des conditions biologiques, chimiques ou physiques. On trouve des invertébrés partout, car la faculté d'adaptation est l'une de leurs caractéristiques, mais certains biotopes apparaissent comme particulièrement importants et requièrent de toute urgence des mesures de conservation de grande ampleur.

Parmi ceux-ci, les zones marécageuses sont sans aucun doute les plus vulnérables de tous. Dès 1851 le *Lycaena dispar* avait disparu d'Angleterre à la suite du drainage. Sur les 15 espèces européennes de papillons menacées, 8 vivent dans les zones marécageuses et on propose d'en mentionner 5 dans la Convention de Berne. Par exemple, certains *Argus bleu* (genre *Maculinea*) sont menacés. La diminution du nombre des libellules ou leur fréquente extinction au niveau local se fait particulièrement sentir dans les lacs, les tourbières, les marécages mésotrophiques et les rivières. Les mollusques sont aussi menacés par la disparition des zones marécageuses. Sur les 13 espèces de *Vertigo* répertoriées dans les marécages calcaires d'Europe, 12 sont menacées dans un ou plusieurs pays. La mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*), autrefois très répandue dans les rivières de l'Europe du nord, est maintenant menacée dans au moins 15 pays. Les populations de mulettes ont d'abord été décimées par la pêche destinée à recueillir leurs perles très prisées et sont maintenant exposées à la pollution et à la dégradation des cours d'eau.

Les forêts, notamment les forêts anciennes comportant une gamme étendue de classes d'âges, sont vitales pour les invertébrés. Le Conseil de l'Europe a lancé un projet qui tend à identifier les sites riches en espèces vivant dans les forêts anciennes. Certains Coléoptères sont bien connus, notamment les grands et sympathiques longicornes tels que le *Cerambyx cerdo* et le *Rosalia alpina*, tous deux à présent sérieusement menacés. Les changements intervenus dans la sylviculture, notamment le remplacement des plantations de feuillus par des peuplements de conifères exotiques, mais aussi l'hygiène forestière excessive, ont provoqué une diminution catastrophique des biotopes propices aux invertébrés.

Les prairies constituent un troisième biotope d'importance vitale pour de nombreux invertébrés. Les prairies calcaires sont riches en papillons, mais l'emploi d'engrais détruit cet habitat. Le *Cyaniris semiargus* (demi-argus), a disparu au Royaume-Uni dès 1877 à cause des changements qui a affecté les prairies. Plus récemment, le *Maculinea arion*, l'argus bleu à bande brune, le *Lysandra bellargus*, l'argus bleu céleste et l'*Hesperia comma*, le comma, ont vu leur nombre diminuer considérablement en Europe à cause des altérations subies par les prairies.

## Mesures à prendre

On dispose de nombreuses données sur la nécessité de conserver les invertébrés et il a été établi que la principale menace était la destruction des habitats où ils se nourrissent et se reproduisent. Quelles sont les mesures à prendre ?

## Mesures structurelles

Les ressources structurelles doivent être identifiées et mobilisées aux niveaux local, régional et national. Pour promouvoir cette action, les institutions régionales et les organismes nationaux non gouvernementaux doivent contribuer à susciter dans l'opinion publique l'intérêt que les invertébrés méritent. On peut y parvenir de diverses façons, notamment en ajoutant des inverté-

brés à la liste des Conventions internationales, en créant des programmes régionaux d'éducation et d'information, et en procédant au niveau européen à des études centrées sur les espèces menacées. Sur le plan national, des commissions issues des principales associations et organisations non gouvernementales s'intéressant à la protection de la nature et des invertébrés permettraient de focaliser les préoccupations. Par exemple : le Comité mixte pour la préservation des insectes britanniques comprend des représentants de toutes les organisations d'entomologie du Royaume-Uni et il est représenté dans les principaux forums nationaux et dans certains organes régionaux de conservation de la nature.

### **Elaboration de plans de repeuplement**

Des plans de repeuplement sont nécessaires pour sauvegarder les espèces d'invertébrés menacés. Dans de nombreux cas, il est peut-être inutile d'aménager à grands frais des zones protégées. Une gestion sensée des haies, des fossés, des étangs et autres milieux marginaux sur une vaste échelle pourrait s'avérer plus efficace que la protection absolue de zones disséminées et isolées. Les régions incultes à usage multiple, telles que les landes servant à la chasse, les zones d'exercices militaires, peut-être même les terrains de golf, constituent des biotopes potentiels importants pour les invertébrés. Dans le cas de nombreuses espèces, des enquêtes et des études écologiques fondamentales sont indispensables. En outre, les besoins des invertébrés doivent être pris en considération dans la création et l'aménagement des zones protégées. On croit souvent à tort que les invertébrés sont bien protégés dans les réserves créées pour les vertébrés ou les végétaux menacés. Ce point de vue peut susciter un faux sentiment de sécurité, notamment pour les espèces qui dépendent du maintien de biotopes de sous-climax.

### **Application des mesures de protection**

Des mesures de protection précises sont nécessaires pour juguler le grave déclin des invertébrés européens et renverser la situation. On a déjà mis en œuvre, en Allemagne de l'Ouest et en Finlande, un plan de repeuplement de la mulette perlière qui comprend une amélioration de l'habitat de la mulette et un transfert des populations dans des sites protégés et non pollués. Aux Pays-Bas comme au Royaume-Uni, des écologistes sont prêts à réintroduire des espèces disparues d'argus bleu dans des sites réaménagés et soigneusement administrés : il faudrait établir et financer beaucoup d'autres projets similaires.

### **Conclusion**

La Charte sur les invertébrés constitue une déclaration et une étape importantes pour la conservation des invertébrés, mais ce n'est qu'un début et non une fin. Les Européens doivent regarder vers l'avenir et s'efforcer, par des moyens politiques, législatifs, sociaux et économiques de juguler et de renverser la tendance actuelle qui mène à l'extinction de milliers d'espèces d'invertébrés.

L'auteur remercie Susan M. VELLS de ses observations utiles sur ce rapport.

N. Mark COLLINS

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources), Centre de surveillance continue de la conservation de la nature, Cambridge (Royaume-Uni).

Nous remercions M. Hayo H. Hækstra de nous avoir autorisé à publier cet article.